

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PERCHE EMERAUDE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200686-20260128-D_28-01-2026_09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/02/2026
Publication : 03/02/2026

Délibération n°28-01-2026-009

1.7 Actes spéciaux et divers

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE *Séance du Mercredi 28 janvier 2026*

Date de convocation	22 janvier 2026
Date d'affichage	22 janvier 2026

Membres en exercice	55
Membres présents	42
Votants	49 (dont 7 pouvoirs)

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, le 28 janvier 2026 à 18h00, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle des fêtes au Luart, sous la présidence de M. Didier REVEAU.

Etaient présents : 39 - M. Serge AUGER, M. Éric BARBIER, M. Raymond BELLENCONTRE, M. Emmanuel BOIS, Mme Catherine BOSSY, M. Régis BOURNEUF, M. Régis BREBION, M. Nicolas CHABLE, M. Jean-Pierre CIRON, Mme Christine CORMIER, M. Dominique COUALLIER, M. Alain CRUCHET, Mme Amélie DANGEUL, M. Arnault de CALONNE, Mme Liliane DENIS, M. Éric DESCOMBES, M. Jean DUMUR, Mme Patricia ÉDET, M. Dominique ÉDON, M. Yves GOULLIER, M. Thierry GUÉRIN, M. Gérard GUESNÉ, Mme Cécile KNITTEL, Mme Marie-Line LEDRU, Mme Michèle LEGESNE, M. Roland MARCOTTE, M. Jannick NIEL, M. Michel ODEAU, M. Eric PAPILLON, M. Willy PAUVERT, Mme Françoise PELLODI, M. Laurent PHILIBERT, Mme Nadège PIOGER, M. Jean-Yves RENARD, M. Thierry RENVOIZÉ, M. Didier REVEAU, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Didier TORCHÉ, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN.

Etaient représentés : 3 - M. Joël CIRON représenté par Marianne BLOT-ANDRE, M. Jean-Yves HERMELINE représenté par M. Jacques BARBIER, M. Jean-Pierre TORCHÉ représenté par Mme Isabelle RIBOT.

Pouvoirs : 7 – M. Thierry BODIN ayant donné pouvoir à M. Thierry RENVOIZÉ, Mme Catherine CHANTEPIE ayant donné pouvoir à M. Nicolas CHABLE, M. Guy CHEVAUCHER ayant donné pouvoir à M. Alain CRUCHET, Mme Bénédicte MARCHAIS ayant donné pouvoir à Mme Cécile KNITTEL, M. Xavier TERRIER ayant donné pouvoir à Mme Marie-Line LEDRU, M. Gaëtan THOMAS ayant donné pouvoir à Mme Sylvie SEQUEIRA, Mme Christiane VAN RYSEL ayant donné pouvoir à M. Laurent PHILIBERT.

Etaient excusés : 6 - M. Pierre BOULARD, M. Pascal BOURGOIN, Mme Delphine LETESSIER, Mme Myriam MORAND, M. José PLANS, Mme Laëtitia VEEGAERT.

Secrétaire de séance : M. Alain CRUCHET.

**CONTRACTUALISATION : AVENANT DE PROLONGATION
DE LA CONVENTION D'OPERATION DE REVITALISATION DE TERRITOIRE**

Le Conseil de communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport présenté par M. Thierry RENVOIZÉ, Vice-président en charge de l'Aménagement du Territoire,

Après en avoir délibéré,

RAPPELLE que

- La Communauté de communes a signé une convention-cadre valant Opération de Revitalisation des Territoires (ORT) le 14 avril 2023, dans un objectif de redynamisation du territoire communautaire et des centres-bourgs des communes adhérentes au dispositif Petites Villes de Demain (PVD).
- Dans cette convention étaient fléchées des actions autour de trois orientations stratégiques :
 - o Orientation 1 : Accompagnement à la rénovation énergétique de l'habitat et construction de logements ;
 - o Orientation 2 : Développement d'infrastructures et de services qui participent à la richesse du cadre de vie du territoire (Sport, jeunesse...) ;
 - o Orientation 3 : Développement d'infrastructures et de services qui participent à l'attractivité du territoire (économie, culture...).

PREND ACTE que l'article 11 de la convention prévoyait une échéance à mars 2026 qu'il convient de prolonger jusqu'au 31 décembre 2026, et ce conformément aux annonces du Premier Ministre annonçant la prolongation du dispositif Petites Villes de Demain à cette même date.

Les autres signataires de cet avenant seront la Préfecture et le Département de la Sarthe, ainsi que les communes adhérentes au dispositif Petites Villes de Demain, La Ferté-Bernard et Tuffé-Val de la Chéronne. La Région et la Banque des Territoires, non signataires des avenants, demeurent partenaires des collectivités lauréates du programme « Petites Villes de Demain ». Le Département présentera les avenants en commission permanente le 6 février 2026.

PROPOSE de proroger par avenant la durée de validité de cette convention PVD et, par symétrie, les dispositions relatives à l'ORT, jusqu'au 31 décembre 2026.

APPROUVE la prolongation du volet PVD et du volet ORT jusqu'au 31 décembre 2026.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer un avenant à la convention d'Opération de Revitalisation de Territoire du 14 avril 2023.

Adopté à l'unanimité

Voix pour : 49

Voix contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré en séance publique

Le 28 janvier 2026

Pour extrait conforme

Le 29 janvier 2026

Le Secrétaire de séance



M. Alain CRUCHET

Le Président



M. Didier REVEAU